

RH GROUP
SASU au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 907 441 109,
dont le siège social est situé : 7 RUE GASPARD MONGE 93600 AULNAY SOUS BOIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2023

L'an 2023,
le 30 septembre,
à 14 heures,

Au siège social, 7 RUE GASPARD MONGE 93600 AULNAY SOUS BOIS

Monsieur Rabah HAMIANE, demeurant 217 BIS AVENUE DU MARÉCHAL JOFFRE 95100 ARGENTEUIL

Propriétaire de la totalité des 1000 actions de 1,00 euro chacune émises par la société RH GROUP,

Associé unique et seul Président de ladite société,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rabah HAMIANE.

Le Président rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société de *AULNAY SOUS BOIS (93) – 7 RUE GASPARD MONGE* à *ARGENTEUIL (95) – 217 BIS AVENUE DU MARÉCHAL JOFFRE*.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 217 BIS AVENUE DU MARÉCHAL JOFFRE 95100 ARGENTEUIL. »

Le reste de l'article reste inchangé.

La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE.

RÉSOLUTION 2

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

RH

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Dirigeant

Zone de signature

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, is written over a light gray rectangular background.